

**DELIBERATION**

*Réunion du 13 janvier 2017*

**3 15 - AVIS DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE SUR LE RETRAIT DU  
CARACTERE DE ROUTE EXPRESS DU CONTOURNEMENT NORD DE LA ROCHE SUR  
YON ET AUTORISATION DE DEMANDER AU PREFET LA MISE A ENQUETE PUBLIQUE  
DE CE PROJET**

Le quorum étant atteint,

**LA COMMISSION PERMANENTE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 151-2 et R. 151-6 ;

Vu le décret du 30 octobre 1992 déclarant d'utilité publique les travaux relatifs au contournement Nord de La Roche-sur-Yon par la RN 160, conférant le caractère de route express à la voie et portant sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de La Roche-sur-Yon ;

Vu le courrier du Maire de La Roche-sur-Yon au Président du Conseil Départemental en date du 30 mars 2015 ;

Vu le rapport n° 3 15 présenté par M. Alain LEBOEUF ;

Considérant la difficulté que connaissent les convois agricoles à traverser ou contourner l'agglomération yonnaise, la circulation sur le contournement Nord leur étant interdite,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- donne un avis favorable au retrait du statut de route express du contournement Nord de La Roche-sur-Yon ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

27 JAN 2017

ID : 085-228500013-20170313-CP20170113\_3\_15-DE

- autorise le Président du Conseil Départemental à demander au Préfet d'organiser une enquête publique relative au retrait du caractère de route express dudit contournement, conformément aux articles L. 151-2 et R. 151-6 du code de la voirie routière ;
- précise que cette délibération est sans incidence budgétaire.

– Adopté –

*Le Président du Conseil Départemental*

Signé par : Yves Auvinet  
Date : 26/01/2017  
Qualité : Président du Conseil  
Départemental de la Vendée

Yves AUVINET